République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du 30 Août 2022.

Présents : Sabine BANACH-FINEZ, Bruno CLAVET, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAULX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Olivier GABET, Aline FRANÇOIS-COLIN, Yannick LINTZ, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Kim PHAM, Mathilde PROST, Lucie RIBEIRO, Francis STEINBOCK, Anne-Sophie TASZAREK, Ariane THOMAS, Loraine VILAIN.

Pouvoirs: Xavier BERTRAND à François DECOSTER, Sylvain ROBERT à Hélène CORRE.

Excusés : Jean-Jacques Alllagon, Valérie BIEGALSKI, Christelle BUISSETTE, Laure DALON, Jean-Philippe GOLD, Georges-François LECLERC, Jean-Yves LARROUTUROU, Vincent POMAREDE, Marine TONDELIER.

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Marie LAVANDIER, Rémi MAILLARD, Hélène BOUILLON, Juliette GUEPRATTE, Magalie VERNET, Gautier VERBEKE.

Conseil régional Hauts-de-France : Sophie BARRERE, Solange SARRAT-LANGER.

Conseil départemental Pas-de-Calais : Romuald FICHE.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine BANACH-FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE le 11/10/2022 Application agréée E-legalite.com DELIBERATION N° 2022-198

DECISION MODIFICATIVE N°1 EN 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu la délibération n° 2021-247 du Conseil d'Administration du 07 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 2022-187 du Conseil d'Administration du 05 avril 2022 approuvant le budget supplémentaire 2022,

Considérant le contexte macro-économique et ses impacts sur la situation du Louvre-Lens,

RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du Code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal de l'EPCC.

Ces ajustements consistent principalement :

- A prendre en compte les surcoûts de production de l'exposition Champollion (tels qu'exposés dans la délibération portant sur l'augmentation de l'enveloppe d'AE-CP consacrée à cette opération),
- A prévoir une enveloppe complémentaire pour les dépenses d'électricité, compte tenu des projections de consommations,
- A tenir compte de l'impact de l'augmentation du point d'indice sur les rémunérations des agents du musée et de l'augmentation du budget consacré au recrutement d'intermittents du spectacle, compte tenu de la programmation exceptionnelle liée aux 10 ans du musée,
- A augmenter l'enveloppe, en recettes et en dépenses, consacrée aux partenariats-échanges avec des organes de presse, compte tenu des partenariats déjà mis en place depuis le début de l'année,
- A couvrir une augmentation des frais de maîtrise d'œuvre pour la refonte de la Galerie du temps, compte tenu du décalage du calendrier de cette opération.

Ils sont couverts par des ressources propres supplémentaires (privatisations d'espaces, mécénat), par des subventions nouvelles, non intégrées au moment du budget supplémentaire et par des annulations de rattachements de dépenses sur exercices antérieurs, qui n'ont plus lieu d'être (opérations soldées).

La décision modificative est détaillée en annexe de la présente délibération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le présent rapport.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour la Présidente, par délégation Marie Lavandier, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

Délibération certifiée exécutoire le

							Recettes	Investissement
30	-25 000,00 €	Informatique	INFO	Autres immobilisations corporelles	2188	21	Dépenses	Investissement
6	25 000,00 €	Frais d'études Galerie du temps	GDT	Frais d'études	2031	20	Dépenses	Investissement
					ļ			
9.0	2 500,00 €	Reprise sur provisions pour Créances Douteuses	COMP	REP. SUR AMO. PR RISQUES ET CHARGES FONCTION.	7815	78	Recettes	Fonctionnement
<u> ⊮</u>	216 920,00 €	Annulations de rattachements	COMP	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GE	7718	77	Recettes	Fonctionnement
<u> </u> €	58 150,00 €	Mécénat	MEPR	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	7788	π	Recettes	Fonctionnement
e	14 000,00 €	Subvention Euralille	ADMG	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	7488	7.4	Recettes	Fonctionnement
0.6	30 000,00 €	Subvention Etat Quartiers d'Eté	MEDI	AUTRES	74718	7.4	Recettes	Fonctionnement
0.6	1 780,00 €	Subvention Pôle Emploi	MEDI	AUTRES ORGANISMES	7478	74	Recettes	Fonctionnement
<u> </u>	10 000,00 €	Subvention Etat UNESCO	MEPR	AUTRES	74718	74	Recettes	Fonctionnement
<u> </u>	110 000,00 €	Privatisations	MEPR	LOCATIONS D'ESPACES	7083	70	Recettes	Fanctionnement
L≗	100 000,00 €	Partenariat d'échanges Communication	ADMG	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	70688	70	Recettes	Fonctionnement
3.0	4 962,50 €	Correction d'imputations dans le cadre d'un contentieux	ADMG	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	678	67	Dépenses	Fonctionnement
<u> </u> ≈	€ 88,605	Correction d'imputations dans le cadre d'un contentieux	ADMG	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPE DE GESTION	6718	67	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
36	273,43 €	Admissions en non-valeur	ADMG	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	6541	65	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
Ιĕ	45 000,00 €	Correction d'imputations droits d'auteurs	INFO/ANNI	AUTRES DROITS	53	65	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
Ō	100 000,00 €	Partenariat d'échanges Communication	ADMG	ANNONCES ET INSERTIONS	6231	011	Dépenses	Fonctionnement
3.6	750,77€	Correction d'imputations dans le cadre d'un contentieux	ADMG	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	64112	012	Dépenses	Fonctionnement
<u>_</u> €	40 000,00 €	Rémunérations intermittents	ANNI	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	64131	012	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
<u> </u>	54 000,00	Evolution de la masse salariale pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice	RH	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	64131	012	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
m	81 000,00	Evolution de la masse salariale pour tenir compte de la revalorisation du point d'indice	쮸	REMUNERATIONS TITULAIRES	64111	012	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
्	-25 000,00	Correction d'imputations droits d'auteurs	ANNI	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6288	011	Dépenses	Fonctionnement
RE	14 000,0	Subvention Euralille	MED	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	6288	110	Dépenses	Fonctionnement
Çŧ	-6 144,7	Correction d'imputations dans le cadre d'un contentieux	ADMG	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	6227	110	Dépenses	Fonctionnement
Le	-3 001,8	Baisse de crédits pour tenir compte de la consommation prévisionnelle	PSC	ETUDES ET RECHERCHES	617	011	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
	-20 000,0	Correction d'imputations droits d'auteurs	INFO	MAINTENANCE	6156	<u>61</u>	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
PB ./1	100 000,0	Surcoût prévisionnel Electricité	MAIN	ENERGIE - ELECTRICITE	60612	011	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
	157 000,0	Surcoût de production de l'exposition Champollion	EX39	FOIRES ET EXPOSITIONS	6233	011	Dépenses	Fonctionnement Dépenses
E6	and the second second							要素が行う。
122		191	Décision Modificative n°1	Décisia	:			
Ĺ								